



MAIRIE de DUNES
1 Place des Martyrs
TARN-ET-GARONNE
Tél : 05.63.39.90.51

Version 15/07/2026

DOSSIER ADMINISTRATIF CANTINE GARDERIE

A compléter et à remettre en Mairie
ou par mail periscolaire@dunes82.fr

Année Scolaire : 2026-2027

ENFANT

Nom :

Prénom :

Classe :

☐ **Je ne souhaite pas que mon enfant soit inscrit aux services périscolaires** : cantine et garderie (vacances, mercredis, temps périscolaire), **il n'ira qu'à l'école**. En cochant cette case, il est inutile de compléter la suite.

Responsable légal 1

☐ Mère ☐ Père ☐ Autre :

Nom :

Prénom :

Tél :

Tél travail :

Responsable légal 2

☐ Mère ☐ Père ☐ Autre :

Nom :

Prénom :

Tél :

Tél travail :

AUTORISATIONS ANNUELLES

Personne à prévenir en cas d'urgence (si responsables légaux injoignables)

Nom :

Prénom :

N° téléphone : Lien avec l'enfant :

Personnes autorisées à récupérer l'enfant (autres que les responsables légaux)

Les mineurs ne sont pas autorisés à récupérer les enfants à la garderie sauf autorisation de la Mairie

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

Lien avec l'enfant :

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

Lien avec l'enfant :

Personnes NON autorisées à récupérer l'enfant (joindre décision tribunal)

Nom : Prénom :

Lien avec l'enfant :

Autorisations de l'année scolaire :

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant :

- **Prise en charge (santé / maladie / accident)**

☐ Autorise ☐ N'autorise pas la personne en charge de l'enfant à prendre, en cas d'accident ou de nécessité de soins, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Le personnel n'est pas habilité à administrer des traitements médicamenteux.

- **Droit à l'image :**

☐ Autorise ☐ N'autorise pas la prise de photos / vidéos de l'enfant pour des publications liées aux activités du service, pour des publications internes à la municipalité ou externes (affichage interne, bulletin municipal, site internet de la commune, etc..) et pour promouvoir ses activités périscolaires dans le cadre de ses locaux et en dehors de ses locaux.

- **Sorties pour les activités périscolaires**

☐ Autorise ☐ N'autorise pas mon enfant à participer aux sorties organisées par la garderie municipale de Dunes dans le cadre des activités périscolaires (sorties sans transport au parc de jeux du complexe Pôle Sud-Ouest, promenades dans la commune, ...)

- **Cantine et garderie**

- ☐ Déclare avoir pris connaissance du dernier règlement intérieur en vigueur (en annexe)
- ☐ M'engage à acquitter la facture mensuelle des repas et/ou la garderie dans les délais
- ☐ M'engage à prévenir la mairie en cas d'absence selon les modalités du règlement intérieur
- ☐ M'engage à informer la Mairie de Dunes de toutes modifications survenant au cours de l'année, dans les meilleurs délais (changement d'adresse, de situation familiale, numéro de téléphone, adresse mail, etc...)
- ☐ M'engage à accepter les modalités de fonctionnement de la cantine

- **Exactitude des informations**

☐ Certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements figurant sur la présente demande ;

A, le

Signature du Responsable 1 :

Signature du Responsable 2 :

INSCRIPTION ANNUELLE CANTINE ET GARDERIE

Je soussigné(e), responsable légal de

Souhaite inscrire mon enfant à la cantine :

☐ INSCRIPTION CANTINE ANNUELLE (hors mercredis et vacances scolaires)

☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi Nous les inscrirons sur le Portail Famille

☐ INSCRIPTION CANTINE OCCASIONNELLE (hors mercredis et vacances scolaires)

A cocher impérativement si vous souhaitez que votre enfant puisse venir manger à la cantine de temps en temps sinon l'accès lui sera refusé.

Vous devez inscrire les repas au minimum 48h avant le jour souhaité directement sur le Portail Famille

Pour l'inscription à la cantine et garderie les mercredis en période scolaire et pendant les vacances, un document vous sera envoyé par mail quelques semaines avant les périodes concernées. Quelques exemplaires papier seront disponibles à la garderie. Nous nous chargerons de l'inscription des repas sur le portail famille.

Et certifie que mon enfant :

☐ a des allergies alimentaires (fournir le PAI et apporter son repas)

☐ n'a pas d'allergie alimentaire

Souhaite informer que mon enfant ira à la garderie :

- En période scolaire :	☐ OUI	☐ NON
- Les mercredis :	☐ OUI	☐ NON
- Pendant les vacances :	☐ OUI	☐ NON

A cocher impérativement si vous souhaitez que votre enfant puisse venir à la garderie même de temps en temps sinon l'accès lui sera refusé.

A, le

Signature du Responsable 1 :

Signature du Responsable 2 :

RGPD – PROTECTION DES DONNÉES

En vertu de la Loi informatique et des Libertés de 1978 et du Règlement Général sur la protection des Données, nous vous informons que les données personnelles concernant l'inscription scolaire/périscolaire sont récoltées et conservées par la Mairie de Dunes. Ces données personnelles ne sont obtenues que par les documents et formulaires que vous nous communiquez lors l'inscription, et par d'éventuelles institutions publiques (CAF, MSA...). Tout individu dispose, entre autres, d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, et de portabilité concernant les données personnelles transmises durant la scolarité. Les données demandées sont toutes strictement nécessaires à la conduite des prestations et ne sont utilisées qu'à cette fin de gestion. Elles ne sont transmises à aucun tiers externe, sauf cas de signalement obligatoire ou de mise en danger de la vie de l'enfant. Ces données sont archivées une fois le départ de l'élève au collège effectif, et supprimées 10 ans après le dernier contact.

Nous vous rappelons également que vous et les individus concernés disposez d'un droit de saisie de l'autorité de contrôle compétente en la matière sur le territoire, soit la CNIL en France, si vous estimez avoir subi une violation de vos droits et libertés concernant vos données personnelles durant ce processus.

FAUSSE DÉCLARATION

Pour rappel, une fausse déclaration peut être sanctionnée pénalement.

Article 441-7 du code pénal Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000-art(V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002.

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

INFORMATIONS CANTINE ET GARDERIE

- Inscription garderie hors vacances scolaires

Il n'y a pas besoin d'inscrire vos enfants à la garderie hors mercredis et vacances scolaires.

- Inscription cantine et garderie – mercredi et vacances scolaires

Les inscriptions se font quelques semaines avant la période concernée. Nous vous enverrons **par mail** la fiche d'inscription pour la garderie. Sur demande seulement, nous pourrions vous fournir le document papier, et quelques exemplaires seront disponibles à la garderie.

Nous nous occupons de mettre à jour les repas sur le Portail Famille. Veuillez respecter la date limite d'inscription.

En cas d'annulation merci de nous informer impérativement par écrit à periscolaire@dunes82.fr. La cantine sera facturée en cas de non-respect du délai d'annulation.

La garderie ne sera pas facturée.

- Fermeture annuelle

La garderie municipale sera fermée pendant le pont de l'Ascension, les vacances de Noël et en été, les 3 dernières semaines avant la rentrée de septembre.

- Facturation

Deux avis de sommes à payer vous seront envoyés chaque mois et seront accessibles sur « Mon espace finances publiques » sur impots.gouv.fr.

Si vous avez déjà opté pour le prélèvement automatique, aucune démarche n'est à effectuer. Si vous voulez le mettre en place, il suffit de venir à la mairie avec un RIB.

Pensez à nous prévenir en cas de modification de RIB ou de destinataire de facturation.